

BIEN VIVRE ENSEMBLE – RÈGLEMENTATION

Le bruit, les déjections canines, les feux... trois sujets où les besoins des uns peuvent créer des nuisances pour les autres ou pour le cadre de vie. Pour faciliter la vie en commun, des règles précisent les droits et les devoirs de chacun.



**LES CHIENS ET ANIMAUX
DOMESTIQUES**



**LES NUISANCES
SONORES**



BRÛLAGE À L'AIR LIBRE



LES DÉCHETS



**LES ZONES DE
RENCONTRE**



**TROTTINETTES
ÉLECTRIQUES :
RÉGLEMENTATION**



CONTACT

Police municipale

Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>

Espace des Pelletiers

9, rue Goury – 77260 La Ferté-sous-Jouarre

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2025 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE